



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

17 SEPTEMBRE 2026

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 056-215600040-20260917-D064_2026_2-DE

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19 - présents : 18 - votants : 19

L'an Deux Mille Vingt-Six, le dix-sept Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ARZAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Samuel FÉRET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 Septembre 2026.

Présents : Samuel FÉRET, Yvon RIALLAND, Magali FORÊT, Hervé LEFEBVRE, Séverine JÉHANNO, Geneviève LE GOUALLEC, Rachel RAITHER, Servane LE RAY, Jean-François BASCOU, Bernard MAUDUIT, Marie-Pierre RICORDEL, Isabelle MENTION, Fabrice CHAMPALLE, Wanig LE NEVÉ, David DUFOUR, Nicolas GUYOT, Yolène BÉGO, Thomas OLIVIER.

Absente excusée : Géraldine TABART (pouvoir à Yvon RIALLAND).

Secrétaire de séance : Wanig LE NEVÉ

064/2026 Programme de voirie 2026 : Demande de PST 2026

Hervé LEFEBVRE, Adjoint au Cadre de Vie, présente au conseil municipal le programme de voirie 2026, établi par la Commission Réseaux, Cycle de l'eau, Voirie.

Il concerne les travaux suivants :

- Réalisation d'un plateau au carrefour de la Rue du Parc du Bourg et de la Rue des Coquelicots. Montant estimé : 11 722,00 € HT
- Réalisation d'un audit de l'état des voiries communales. Montant estimé : 9 400,00 € HT
- Réalisation d'une aire d'accueil pour cyclotouristes. Montant estimé : 15 900,00 € HT
- Signalisation horizontale. Montant estimé : 13 310,00 HT
- Mobilier urbain. Montant estimé : 1 300,00 HT €

Le montant estimatif total des travaux est de 51 632,00 € HT.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 19 voix POUR,

- ☐ Sollicite le PST 2026 pour le programme de voirie 2026 pour un montant de dépenses de 51 632,00 € HT.
- ☐ Autorise le Maire à faire toutes les démarches nécessaires en ce sens.

Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Samuel FÉRET.